



Conseil de gestion
Séance du 4 juin 2015

Délibération n°2015 / 141

**Election du président
du conseil de gestion**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R334-31 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté interpréfectoral du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 1^{er} juin 2015 modifiant la composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Monsieur Pierre Maille, président du conseil de gestion sortant rappelle l'ordre du jour de la séance qui comporte l'élection du Président du conseil de gestion. Lors de l'appel à candidatures, seule Mme Nathalie Sarrabezolles, représentante titulaire du conseil départemental du Finistère, présente sa candidature.

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 38
- bulletins blancs ou nuls : 10
- suffrages exprimés : 28

La majorité absolue étant établie à 15 voix

A obtenu au premier tour de scrutin :

- Madame Nathalie SARRABEZOLLES : 28 voix

Madame Nathalie SARRABEZOLLES ayant obtenu la majorité absolue est élue présidente du conseil de gestion.

Le, 25 JUIN 2015

Le Préfet du Finistère

Jean-Luc Vidélaïne

Le Préfet maritime de l'Atlantique

Emmanuel De Olivera